EN ITALIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

américaine dans laquelle, non seulement le maréchal Badoglio est aussi vivement attaqué que l'était hier Mussolini, mais où la maison royale d'Italie est déjà prise à partie.

C'est ainsi que le «Washington Post» qui passe pour l'organe de la Maison Blanche, demande l'abolition de la manarchie italienne, tandis que le «Times», de Londres, constate d'une façon non équivoque que le passé ne peut en aucun cas être rétabli en Italie car celle-ci a besoin d'hommes nouveaux et de méthodes nouvelles.

On exprime ainsi nettement, dit Berlin, que ce n'est pas seulement le régime fasciste mais aussi le régime du passé qui lui a succédé et dans lequel le roi exerce l'autorité suprême et sur lequel s'appuie Badoglio, qui doit être rétabli.

Par «nouvelles méthodes et hommes nouveaux» on ne peut entendre qu'un gouvernement de front populaire à tendances bolchevistes ou un autre système de gouvernement analogue.

C'est M. Roosevelt qui a donné l'ordre de bombarder Rome

Berlin, 30 juillet. — La «Berliner Boersenzeitung» prend position au sujet d'une nouvelle de son représentant à Stockholm d'après laquelle en suégde officiellement informé les diplomates étrangers à Londres que M. Roosevelt avait personnellement donné l'ordre de bombarder Rome. «Il se confirme donc écrit le journal, que c'est M. Roosevelt personnellement qui a donné l'ordre du crime contre la civilisation du 19 juillet. Il a effectivement un intérêt aux destructions culturelles, aux attaques systématiques sur des buts non militaires. Il s'associe ainsi étroitement avec la manière de voir de son complice bolcheviste.

«Les Américains et les Bolchevistes estiment que la culture européenne est un obstacle pour tous deux, car elle ne cesera pas de maintrer de nouvelles forces libres de sa richesse et de sa profondeur qui sont inconciliables avec leur idéal de nivellement et d'abaissement mécanique de la vie humaine. Tel est le motif pour lequel les ennemis jurés de l'Occident poursuivent délibérément et systématiquement la dégradation des biens de la culture européenne. Plus nous reconnaissons clairement la similitude de la menace bolcheviste-américaine, d'autant plus forte et fanatique sera notre résolté de leur opposer la défense européenne avec tous les moyens dont nous disposerons.»

Les milieux républicains des Etats-Unis reprochent à M. Roosevelt de faire campagne pour son quatrième mandat

Genève, 30 juillet. — On mande de New-York :

Le discours radiodiffusé de M. Roosevelt a provoqué une grande sensation dans les milieux républicains des Etats-Unis qui accusent le président d'avoir, sous le couvert d'un discours de guerre inaugurè la campagne pour un quatrième mandat.

Le président du comité national républicain M. Spengler, a déjà violemment protesté contre le discours de M. Roosevelt.

Dans des télégrammes adressés à MM. Stimson, Knox et Sherwood, ce dernier chef du bureau d'informations de guerre d'outre-mer, il qualifie d'allocution de M. Roosevelt de «discours politique destiné à recueillir les voix des soldats et des marins américains.»

M. Spiengler est soutenu par un grand nombre de républicains influents.

C'est ainsi que les sénateurs Styles et Bridges ont déclaré que le discours du président 'a rait l'empreinte de la «faillite du New Deal».

De son côté la Maison Blanche dcrit que le discours de M. Roosevelt ne contenait aucun fait digne d'intérêt.

Une femme condamnée à mort pour crimes contre la race a été exécutée à Paris

Paris, 30 juillet. — Marie-Louise Lampierre, femme Giraut, condamnée à mort le 8 juin dernier, par la Cour d'assises de la Seine pour manœuvres contre la race, a été exécutée vendredi matin à la prison de la Roquette. Le corps a été inhumé à 6 h. 30 au cimetière d'Ivry.

Pour défendre le pays contre les agresseurs aériens

Vichy, 30 juillet. — La presse française du matin publie un appel adressé aux sous-officiers et soldats de l'armée de l'armistice, démobilisés en novembre dernier, les invitant pour autant qu'ils appartiennent à l'artillerie, à la D.C.A. ou à l'aviation, à s'engager volontairement dans la D.C.A. française à constituer pour coopérer à la défense de la métropole.

Une roulotte-exposition du bilan des agressions aériennes

Les bombardements aériens de notre territoire se succèdent et les listes de victimes s'allongent, tandis que les ruines s'accumulent. Plus de 7.000 morts, 12.000 blessés, plus de 50.000 immeubles détruits ou endommagés, tel est le tragique bilan.

Les Français éloignés des points de bombardement ne se rendent pas compte exactement de l'étendue des ravages des bombes anglo-américaines. Une exposition de photographies va les renseigner mieux. Installée dans une roulotte, elle parcourra les grandes régions de France.

NOUVELLES DU MONDE

Mme PRIMO DE RIVERA A BERLIN

Berlin — En présence du Gauleiter Bohle, le Dr Goebbels, ministre du Reich, a reçu en audience vendredi Mme Pilar Primo de Rivera, chefaine nationale de la Phalange féminine espagnole qui, sur l'invitation du Gauleiter Bohle, séjourne depuis le début de la semaine en Allemagne.

A l'occasion de sa visite au ministère du Reich pour la propagande, la dirigeante de la Phalange féminine espagnole a été reçue par le Dr von Steengracht, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, remplaçant M. von Ribbentrop.

LES GRÈVES AU PORTUGAL

Lisbonne, 30 juillet. — La commandant Bothelho Monis, délégué du ministère de la guerre pour la mobilisation militaire, a déclaré que ce ministère lui a accordé un contingent de 10.000 travailleurs militaires destinés à remplacer les civils en grève. Il a ajouté que les dispositions suivantes ont été arrêtées en vue du rétablissement de la situation :

1° Aucune usine où le travail a cessé ne pourra rouvrir ses portes sans une autorisation du ministère de la guerre.

2° Le ministère de la guerre interdit aux employeurs de payer les salaires correspondant aux heures de grève ;

3° Les usines où le travail a été arrêté devront soumettre au ministère une liste nominative du personnel en grève ;

4° Le ministère de la guerre fournira une liste nominative du nouveau personnel embauché, donnant l'âge et la situation militaire des ouvriers et employés.

BLANCS ET NOIRS S'ENTRETUENT A DETROIT

Buenos-Aires, 29 juillet. — La revue «Life», qui paraît aux Etats-Unis, affirme que les désordres qui ont éclaté à Détroit à la fin du mois de juin étaient constitués par des conflits de race plus violents que ceux de 1919.

La revue publie de nombreuses photographies des engagements qui eurent lieu dans les rues à la suite d'une nouvelle fausse suivant laquelle des blancs auraient jeté une négresse et son enfant dans le fleuve. Immédiatement des jeunes nègres, après s'être emparés d'armes, se mirent à piller des magasins appartenant aux blancs et commirent différents actes de violence, ce qui occasionna la mort d'un médecin de race blanche. C'est alors que les jeunes gens blancs se vengèrent sans aucune pitié, renversant et incendiant de nombreuses automobiles appartenant aux nègres et frappant à coups de matraque tous les nègres qui se trouvaient sur leur passage.

La responsabilité de cette situation, d'après la revue, incombe aux circonstances suivantes :

1° Aux conditions incroyables des logements, qui obligent les nègres et les blancs à vivre ensemble dans des quartiers pauvres ou même sous les tentes ;

2° A la grande émigration des ouvriers blancs et nègres des régions sud vers des centres industriels.

Nouvelles de France

La Légion française des combattants va célébrer son troisième anniversaire

Dans un mois, le 29 août, la Légion française des combattants va célébrer son troisième anniversaire. Les cérémonies qui auront lieu à cette occasion revêtiront le caractère d'une imposante manifestation en faveur de l'unité française. A cette occasion, le bilan de trois années d'activité sera dressé dans un manifeste qui exposera les buts de la Légion et ses moyens d'actions. La flamme partira de la tombe du Soldat inconnu, à Paris, et ira jusqu'à Domremy.

Quelques jours auparavant, elle aura été portée dans tous les départements.

Dans chaque ville visitée, les légionnaires se réuniront devant le monument aux morts. L'appel des territoires de l'Empire sera fait et, toute la nuit, une garde d'honneur veillera sur la flamme.

Le lendemain, après la cérémonie religieuse à la mémoire des morts des deux guerres et de ceux tombés pour la défense de l'Empire le manifeste sera lu devant tous les légionnaires. Les légionnaires de l'Empire seront représentés par leurs drapeaux.

La France augmente son potentiel thermique et électrique

De quelle quantité d'énergie thermique et électrique la France dispose-t-elle actuellement? Combien, Français s'intéressa à cette question, car de sa réponse dépendent les restrictions dont il aura à supporter les inconvénients en chauffage et en éclairage. En 1938, la France ne produisait que les trois cinquièmes de ses besoins en combustible. Aujourd'hui nous nous efforçons de développer l'énergie hydro-électrique, qui ne représente que la moitié de la force disponible. Quelle sera la situation cette année? Les services compétents nous ont répondu qu'elle se trouvait en tous points semblable à celle existant il y a un an. Deux nouveaux barrages sont entrés depuis en activité. Celui de Genissiat, avec un milliard et demi de kwh., ne sera pas qu'en 1945. Le vaste programme actuellement en cours augmentera de onze milliards, grâce à des nouveaux barrages, les kwh. actuellement disponibles, mais il ne sera réalisé qu'en 1952. Après cela, et cet effort énorme accompli, nous resterons encore tributaires de l'étranger pour onze millions de tonnes de charbon au lieu de dix-neuf.

Blocage des bouteilles neuves chez les fabricants et les négociants

Vichy — Par décision du répartiteur chef de la section des produits finis et des matières diverses, les bouteilles de verre neuves seront bloquées, à partir du 1er août, chez les fabricants et négociants en verre. Ceux-ci devront adresser avant le 10 août, au répartiteur, par l'entremise du comité d'organisation des industries du verre et des commerce qui s'y rattachent, un inventaire de leurs stocks.

CHRONIQUE REGIONALE

Liste des travaux, professions, emplois, fonctions et situations motivant le classement des consommateurs en CATÉGORIE T

Nous publions ci-dessous la liste des professions, fonctions et situations qui bénéficieront, à dater du 1er septembre, du rationnement de la catégorie T :

II. — INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION

Meunerie et minoterie, moulins, fabrication de pâtes alimentaires ; Laiterie, beurrerie et fromagerie industrielles ; Sucrerie, râperie, raffinerie industrielles ; Distillerie industrielle d'alcool (grains, betteraves, pommes de terre, pommes à cidre, sucre de raisin) ; Fabrication et préparation industrielle des vins ordinaires et mousseux ; Brasserie, malterie, cidrerie industrielles ; Glacières, fabriques d'eaux gazeuses et boissons rafraîchissantes sans alcool, exploitation de eaux minérales ; Boulangerie à la main et mécanique ; Fabrication de biscuiterie, pâtisserie, confiturerie et chocolaterie industrielles ; Abattoirs, équarrissages, boucherie charcuterie, tripierie, fabrication des conserves de viande, raffinerie de graisses alimentaires ; Fabrication de conserves de poisson (morue, hareng, sardine, thon, etc.).

Nota. — Ne doivent pas être classés dans la catégorie «T» les confiseurs, les personnes employées à la fabrication de conserves alimentaires ; de légumes et de fruits, dans les vinaigreries, les brûleries de café, de chicorée, de houblon et de betteraves, les fabriques de succédanés de café.

III. — INDUSTRIES CHIMIQUES

Fabrication d'amidons, fécules, glucoses destrines, colles de pâtes, etc. ; Fabrication d'huiles végétales et animales, graisses végétales et animales, stéarinerie, fonderie, savonnerie, raffinerie de glycérine.

Nota. — Ne doit pas être classé dans la catégorie «T» le personnel employé à la fabrication des produits de pharmacie et de parfumerie.

Boyauderie, fabrication de cordes en boyaux et de baudruche ; Fabrication de gélatine, de colles animales, de noir animal et d'engrais ; Entreprises de vidange et annexes ; traitement des ordures ménagères ; Traitement des phosphates et superphosphates de chaux ; Fabrication des produits chimiques et d'explosifs (acide sulfurique, chlore, soude, potasse, alcali, composés divers, cyanure, soufre, borax, alun, baryte, silicate, tartrates sels, produits photographiques et électro-chmiques etc.) ; Traitement du phosphore, fabrications d'allumettes et d'allume-feux ; Fabrication du gaz d'éclairage et similaires, gaz comprimés et liquéfiés ; Fabrication du goudron et produits dérivés ; traitement des huiles minérales, pétroles, essences, etc. ; Fabrication de carbones artificels, charbons de bois, cokes, etc. ; Traitement des résines, distillation du bois ; Fabrication d'acides et d'alcools de bois ; Fabrication d'extraits tanniques ; Fabrication d'agglomérés combustibles ; Fabrication de matières tinctoriales, naturelles et artificielles, de couleurs, crayons, encres, cirages, vernis ; Fabrication de produits à polir ; Traitement ou fabrication du caoutchouc, de la gomme élastique, de l'ébonite, du caoutchouc régénéré ; Fabrication d'articles et objets en caoutchouc (bandages, rênes en caoutchouc, etc.) ; Fabrication de gutta, de celluloïd, de linoléums, de fils et câbles électriques, des étoffes et tissus caoutchoutés.

IV. — INDUSTRIE DU PAPIER IMPRIMERIE

Fabrication de la pâte à papier, du papier de tout genre. — Fabrication de cartes en feuilles et cartons de toute espèce. — Imprimerie typographique (composition, clichage, stéréotypie, tirage ou impression). — Imprimerie lithographique (préparation des pierres, impression lithographique). — Zincographie et similaires. Impression sur métaux, photogravure. — Fabrication des papiers peints. — Chromotypographie, impression en couleurs, fabrique d'affiches, fabrique de vitraux en lithochromie.

Nota. — Ne doit pas être classé dans la catégorie «T» le personnel ouvrier employé à la fabrication d'articles de cartonnage, d'objets en papier, à la brochure et à la reliure, à la gravure, à la photographie, aux dessins lithographiques, au coloriage, etc.

V. — INDUSTRIES TEXTILES TRAVAIL DES ÉTOFFES

Filature, carderie, cardage, peignerie, peignage, bobinage, retordage, retorderie, foulage, décatissage. — Tissage de tous produits mécaniques à bras ou à main, tannage mécanique à bras, à la main, préparation des chaînes pour le tissage (bobinage, encollage, enroulage, etc.), montage de cames liases ou remises, montage de peignes à tisser. Mise en carte des tissus, percées, lieurs. — Delainage, lavage des laines et battage finissage des tissus en lin, chanvre, coton, laine, soie. Fabrication de la bonneterie tricotée (tilage, rebroussage, bobinage, l'ourdissage). — Fabrication de feutre et de drap feutre. Fabrication de draps, draperies, velours, peluches. Fabrication de couvertures, tapis et tapisseries tissées, tapisseries des Gobelins, d'Aubusson, d'Orient, de Savonnerie, de moquettes-tapis écossais, tapis en jute, etc. Batission de tapis Fabrication de tapis d'ameublement, de châles. Fabrication de bâches, sacs, vollerie et filets, corderies. Blanchiment naturel ou chimique de fibres textiles, fils, tissus et toiles, apprêt d'étoffe, tissus de fils, mercerisage, décatissage, teinture, impression des fils, soies et tissus. — Fabrication de toiles cirées. — Piquage à la machine mue à la main ou au pied. — Blanchissage du linge, repassage, glaçage, apprêt. — Teinturerie et dégraissage.

Nota. — Ne doit pas être classé dans la catégorie «T» le personnel ouvrier employé à la fabrication de la bonneterie en dentelles (à main et mécanique), des tulles, tissus légers, mousselines, broderies, passementeries (à main ou mécanique), des lacets et des rubans (par machine mue ordinairement par une force mécanique), au travail des étoffes, aux industries du vêtement (ouvrages divers en tissus), tapisseries diverses, tailleurs, confection, couture, lingerie, fabrication de parapluies, de chapeaux (à l'exception de la fabrication des formes en feutre), de chaussons, de fleurs artificielles, des plumes et ornements divers, au travail des pailles et crins.

VI. — CUIRS ET PEAUX

Mégisserie, apprêt de peaux, poils et fourrures, dégraissage, battage, teinture et lustrage. — Fabrication de couvertures en fourrures, pausserie, conservation, salage et séchage des peaux, découpage et façonnage, étendage, triage. Travail des peaux mégissées, à la main et à la mécanique. — Tannage à la fosse, aux écorces, à l'électricité etc. — Préparation des cuirs ordinaires vernis, laqués ; teinture des cuirs et peaux, gaufrage, estampage, impression, repoussage, dorure et argenture. — Fabrication d'objets divers en cuirs ou peaux ; courroies, chaussures, équipements, harnachements, etc., fabrication du cuir factice et aggloméré. Fabrication d'articles de chasse et de voyage.

Nota. — Ne doit pas être classé dans la catégorie «T» le personnel ouvrier employé à la gainerie, maroquinerie et à la ganterie, sauf toutefois les ouvriers doleurs de la ganterie, qui peuvent être classés dans la catégorie «T».

(*A suivre*)

Aux détenteurs de comptes de points textiles

Le directeur du Bureau régional de répartition du textile donne les recommandations suivantes aux détenteurs de comptes de points textiles :

1°) Remise en banque des feuilles de points. Les feuilles de points que les détenteurs de comptes de points pourront remettre à leur compte-points postal devront être obligatoirement conformes à l'un des modèles suivants :

a) Feuilles homogènes de 100 tickets classés et collés par bandes horizontales de 10 tickets de même valeur unitaire ; b) feuilles de 100 points composées de tickets ou de timbres inférieurs à 25 points, classés et collées par bandes horizontales, chaque bande ne comportant que des tickets ou timbres de même valeur unitaire avec indication en regard de la valeur en points de la bande ; c) feuilles d'un nombre multiple de 100 points composées de timbres d'une valeur égale ou supérieure à 25 points.

En conséquence, les détenteurs de comptes doivent déposer en banque, avant le 31 juillet, toute feuille de points en leur possession constituée de façon non conforme à l'un de ces modèles notamment les feuilles de moins de 100 points dites «feuilles de rompu».

2°) Remise en banque des chèques. Les P.T.T. n'admettront aucun chèque certifié par les banques, à l'exception de celui tiré pour virement du solde bancaire.

Les détenteurs de comptes sont invités à déposer en banque, avant le 10 août 1943, les chèques bancaires certifiés avant le 31 juillet, qui pourraient être en votre possession. Passé ce délai, ils perdront toute valeur.

COMMUNIQUÉS DE LA PRÉFECTURE

En août, du charbon seulement pour les foyers sans gaz

Au cours du mois d'août, le coupon N° 10 de la carte de charbon des foyers domestiques sera mis en circulation. Il donnera droit à 50 kg. pour les cartes blanches et jaunes sans gaz et à 100 kg. pour les cartes rouges et vertes sans gaz.

La répression de la hausse illicite et du commerce clandestin

Par arrêtés pris sur proposition du Comité départemental des prix, M. le Préfet du Nord, préfet de la région de Lille, a ordonné la fermeture des établissements suivants :

A compter du 1er août 1943 et pour une durée de 3 mois : Adrienne Beheydt, femme Liénard, débitante de boissons, 121, rue de Tourcoing à Roubaix.

A compter du 1er août 1943, jusqu'à décision définitive de justice : S. A. Arthur Dubois, bonneterie, 283, rue Montgolfier, à Roubaix ; Vancoorelle, coiffeur, 2, place de la Croix-Rouge, à Tourcoing. Madeleine Denys, femme Cayeux, débitante de boissons, 26, rue Saint-Maurice, à Roubaix ; Victor Bayaert, cafetier, 143, rue de Cagtigny, à Roubaix.

L'application de la loi du 20 juin 1936 sur les congés payés

Deux arrêtés préfectoraux disposent que jusqu'au 31 décembre 1943 l'indemnité due, dans le département du Nord, aux travailleurs des professions libérales et des services domestiques (arrêté du 19 juillet 1943) et aux travailleurs du commerce et de l'industrie (arrêté du 23 juillet 1943) pendant la période de leur congé payé, en compensation des avantages accessoires et en nature dont ils ne continueraient pas à jouir, ne pourra être inférieure aux taux suivants :

1° Pour les travailleurs des professions libérales, pour les domestiques, gens de maison et serviteurs à gage, par jour : Nourriture, 26 fr. 50 ; logements, 2 fr. 50 ; accessoires 1 fr.

Pour les concierges d'immeubles à usage d'habitation, par quinzaine de congé : Logement, 60 fr. ; chauffage, 40 fr. ; gaz et électricité, 40 fr. ; accessoires, 25 fr.

2° Pour les travailleurs du commerce et de l'industrie par jour :

a) Avantages en nature : Nourriture, 25 fr. ; logement, 6 fr.

b) Pourboires : n'ce qui concerne les hôtelleries et cafés-restaurants, les minima de pourboires seront les minima déclarés par l'employeur au service des Assurances sociales.

Pour les coiffeurs, chauffeurs de taxis ou de garage, pour chaque semaine de congé : 10 % du 50me de la recette effectuée entre le 1er juillet 1942 et le 30 juin 1943.

LILLE

POUR LES PRISONNIERS LILLOIS. — On se rappelle qu'au cours de la soirée des armes organisée à Bellevue, le vendredi 25 juin dernier, par l'Académie d'armes des Flandres, avec le concours de l'Association des journalistes sportifs professionnels du Nord et du Pas-de-Calais, une pochade de Simons fut mise aux enchères et vendue au profit des prisonniers lillois.

M. A. Messelin, président de l'A. J. S. P. du Nord et du Pas-de-Calais, vient de faire parvenir à M. le maire de Lille un chèque de 10.000 francs, destiné au Comité local d'assistance aux prisonniers de guerre de la ville de Lille. M. le maire a remercié.

L'ÉTAGE D'UNE MAISON EST DÉVASTÉ PAR UN INCENDIE. — Vendredi, à 17 h. 35, pour des raisons encore inconnues, le feu s'est déclaré au second étage d'un immeuble sis au 17 de la rue Péncion. Les pompiers de la caserne Malus, sous les ordres de l'adjudant Hohl, réussirent à circonscrire le sinistre, mais les dégâts sont assez importants.

NORD

UNE IMPORTANTE AFFAIRE DE TRAFIC DE CARTES D'ALIMENTATION A LAMBERSART. — Récemment, on découvrait chez Frédéric Bourlet, 62 ans, débitant de boissons, 308, avenue de Dunkerque, à Lambersart, un stock important de tabac étranger composé de 3 kilos de tabac en vrac, de 68 paquets, etc. Le trafiquant transigea avec la douane, moyennant la somme de 30.000 fr. ; mais une perquisition effectuée à son domicile fit découvrir trois livres de comptes révélateurs de plus importants trafics.

Depuis octobre 1942, Bourlet avait écoulé des marchandises les plus diverses, d'importantes quantités de café vert à 1.784 fr. le kilo ; 1.200 kilos de sel, 135 kilos de haricots, 50 litres de vin, etc. De plus, il se livrait au trafic de titres d'alimentation. Il avoua avoir acheté des cartes de pain, de charbon, de vin et de textile, qu'il revendait avec d'importants bénéfices.

Ce trafic était opéré avec le concours de : Edmond Bourlet, 112, rue du Marais, à Lille ; Edmond Dewerdt, 23 ans, 31, rue Jean-Jaurès, employé aux imprimeries Danel, et de Maurice Samain, compositeur-typographe aux mêmes établissements.

Ces quatre individus ont été arrêtés et seront poursuivis pour trafic de denrées contingentées et vol de cartes de ravitaillement.

A FACHES-THUMESNIL, UNE FABRIQUE EST DETRUITE PAR UN INCENDIE. — Vendredi matin, vers 6 h. 35, à la suite d'un violent incendie, la fabrique de vernis Morillon, 13, rue du Fauborug-d'Arras, à Faches-Thumesnil, a été dévastée par un violent incendie. Les soldats du feu de la caserne Malus réussirent cependant à sauver du fléau une partie des bâtiments. On ignore encore les causes du sinistre.

A FONTAINE-AU-PIRE, UNE FILLETTE TOMBE DANS UNE BASSINE D'EAU BOUILLANTE ET SUCCOMBE PEU APRÈS. — Tandis que Mme Crinoud-Bricourt, demeurant à Fontaine-au-Pire, rue Ferrer, vaquait aux soins du ménage, sa fillette Jeannine, 4 ans et demi, tomba dans une lessiveuse d'eau bouillante. La malheureuse enfant a succombé.

LES ACTUALITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES

Comme à l'ordinaire, «France-Actualités» nous offre cette semaine encore un programme choisi.

A Vichy, le maréchal Pétain remet à M. l'ambassadeur de Turquie la grand-croix de la Légion d'honneur, tandis que M. Piétri préside à Madrid un grand tournoi d'escrime.

A une cadence rapide, des actualités diverses, se succèdent: la piscine de Maisons-Alfort, les hospices de Beaumes et de Tourcoing, le Conservatoire de Jazz et les prises de vue de l'Adémal bandit d'honneur, avec le célèbre comique Noël-Noël. Suivent les nouvelles internationales: les arènes de Pampelune, et les centres d'élevage d'Ukraine nous font admirer de magnifiques images. A Winnitza, les familles des victimes des massacres soviétiques assistent à l'émouvante cérémonie des funérailles.

Quelques vues sportives nous donnent un aperçu des championnats d'athlétisme de Lyon, où le Nordiste Hansenne l'emporte aux 800 mètres.

Enfin quelques visions saisissantes de la guerre sur le front de l'Est terminent la séance. C'est une lutte épique de chars qui se déroule sous nos yeux, entre Orel et Bielgorod, puis le morne cortège des prisonniers russes, parmi lesquels on remarque de nombreux enfants.

Avant que la lumière se rallume, nous revoyons le maréchal Pétain, recevant à Vichy les maires des villes sinistrées de la région Nord.

TRIBUNAUX

UN INTÉRESSANT JUGEMENT à Doullens au sujet du tabac de contrebande

Le tribunal correctionnel de Doullens estime que l'usage du tabac de contrebande ne consitue pas un délit.

Il avait à juger Mme Angèle Duponchel qui vendait les tickets d'alimentation de ses enfants pour se procurer du tabac et du vin.

Une perquisition effectuée au domicile de l'inculpée avait fait découvrir trois paquets de tabac belge. Mme Duponchel avoua qu'elle avait acheté ces paquets 90 fr. pièce. Malgré une transaction acceptée par la régie, le parquet décida de poursuivre la délinquante «pour fraude et complicité de hausse illicite».

Le tribunal a relaxé purement et simplement Mme Duponchel, attendu que «le tabac trouvé chez elle n'était pas une denrée contingentée et que, par suite, le délit de hausse illicite ne pouvait être retenu».

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Dix ans de travaux forcés à Alfred Charlet, un jeune Bruaysien, qui tenta d'assassiner sa tante

Le 26 juin 1942, vers 8 h. du matin, Alfred Charlet, 21 ans, depuis peu renvoyé de la mine, se présentait au domicile de la tante de sa femme, Mme Senecot, 49 ans, demeurant 41, rue de la République, à Bruay. Pour justifier sa visite aussi matinale, il remit à Mme Senecot une lettre provenant, soi-disant, de sa belle-sœur hospitalisée à Aubigny.

Sans méfiance, Mme Senecot invita son neveu à la suivre dans la cuisine. Tandis que la quinquagénaire s'affairait autour du poêle en lui tournant le dos Charlet, qui convoitait les économies de sa tante, lui porta sur le crâne trois coups violents à l'aide d'un pic dont il s'était muni. Bien qu'assommée, la victime put encore se retourner, mais le jeune homme la saisissant à la gorge, tenta de l'étrangler. Comme Mme Senecot hurlait à l'aide, l'assassin prit la fuite. On ne devait l'arrêter qu'en mars 1943, à Versailles.

Que le P. U. C. soit dimanche un net vainqueur de cette demi-finale du championnat de France interclubs, personne n'en doutera. Diverses raisons à cela : Un entraîneur excellent: Cherrier, une pléiade d'athlètes de valeur, un recrutement incessamment renouvelé — actuellement le P. U. C. comprend trois cents membres — de bonnes installations pour l'entraînement et une ancienne et riche renommée à défendre et à soutenir.

La venue des athlètes du P. U. C. à Roubaix constitue un événement. Laissons d'ailleurs parler les nom: Fontaine, espoir français du 800 (meilleur temps 1' 54''' 5/10e) ; Fabre, champion de France du lancement du javelot; Breitman, champion de France du saut à la perche; Wittevrongel, champion de France du lancement du disque; Omnès, international sur 100 m haies; Gardien, international sur 400 ; Langlois, champion de Paris des 100 et 200 m.; Sigonney, champion de France junior du 200.... et d'autres encore.

La question de la première place étant résolue, passons sans plus de transition à la seconde, très convoitée et qui sera chaudement disputée, car si le P. U. C. disputera la finale des vainqueurs de chaque demi-finale — il y en a six dans toute la France — le club classé second sera qualifié pour la finale des deuxièmes.

Au S. C. O. Angers, équipe homogène, se détache le sprinter Lepève dont les qualités de vitesse font le rival direct de Valmy. Au Stade sotteivillais un excellent lanceur de javelot, quelques bons coureurs, mais aussi deux ou trois faiblesses. Reste l'U. S. Tourcoing.

Il est permis de penser que l'U.S.T. possède de belles chances de devancer Angers et Sotteville, malgré l'abstention forcée de son sauteur à la perche, Huygbe, encore mal remis d'une entorse contractée lors du meeting de l'U. S. T. Mais ce «coup dur» n'a fait que fouetter le moral des Tourquennois qui sont décidés à tout mettre en œuvre pour permettre à leur camarade malchanceux de sauter lors de la finale du 12 septembre. D'autre part, Hansenne, deux fois champion de France maintenant, et qui «étonnera» son double titre dimanche, Bodin, Pardoen, Chaffaux, Van Corselle sont en forme nettement ascendante. Ils constituent une armature solide qu'appuient quelques jeunes pleins de mérite.

Dans ces conditions, notre pronostic sera en définitif le suivant: 1er P.U.C.; 2me U. S. T.; 3me S. C. O. Angers; 4me S. Sotteivillais.

Ajoutons que quelques épreuves hors programme corseront cette attrayante demi-finale. Elles nous permettront de voir en action: Joye, Wartelle, Dufourmantelle, Lecat, Dupont, Aupert, Savary, Denayer. Des camps, etc... C'est donc une fort importante réunion d'athlétisme qui se présentera au parc Jean-Dubrulle.

La réunion débutera à 14 h. 30. Prix des places: Tribune (places assises), 30 fr.; tribune (places debout), 20 fr.; ligne opposée, 10 fr.

LA COUPE DES FLANDRES

L'éliminatoire du Comité des Flandres (district perrien) aura lieu dimanche à 9 h., au parc Maurice-Maertens (Stade roubaisien). Vestiaire à 8 h. 30. Engagements d'urgence à M. Descamps, 40, rue de Cassel, Roubaix.

GYMNASTIQUE

UN GALA de gymnastique artistique dimanche au Parc des sports

C'est soigneusement que se sont préparés les douze athlètes qui, dimanche, dans la salle d'éducation physique du parc municipal des sports de Roubaix, représenteront Lille - Roubaix - Tourcoing.

Nous avons donné les noms de ces hommes choisis parmi un important contingent de gymnastes et qui ont ainsi été chargés à la fois de faire connaître toutes les difficultés et de faire apprécier toutes les beautés de ce sport.

C'est mieux qu'un spectacle de cirque qui sera offert au public, lequel sera continuellement tenu au courant du classement des hommes et des équipes.

Prix des places : 10 et 5 fr. Ouverture à 14 h. 15 ; le match débutera à 15 heures.

NATATION

ON SÉLECTIONNERA dimanche PARMI LES E.N.T.

Flandre-Ile de France ayant été annulé par la Fédération, c'est somme toute à une réunion de sélection que sont conviés les amateurs de water-polo et de courses. Les champions de France sont proches et rien de mieux qu'une compétition pour juger des possibilités des uns et des autres. Dimanche donc, à 15 h. 30, dans la piscine du spacieux stade nautique de la rue du Printemps, les tritons tourquennois s'abattront, sous les yeux d'un public qui ne peut manquer d'être nombreux.

Il ne sera d'ailleurs nullement question d'amusement pour les compétiteurs, car «Maître Chrono» sera, naturellement, lui aussi de la fête et sa rigueur, son infaillibilité doivent valoir les «temps» recherchés par les sélectionneurs.

Et comme nulle réunion ne serait complète sans la présence des pollistes, ces derniers prendront à leur tour possession du bassin pour affirmer leurs prétentions à la sélection.

CYCLISME

DES CHAMPIONS sur le ciment du parc municipal de Roubaix le 15 août

C'est une très belle réunion que celle qui se tiendra le dimanche 15 août sur la piste du parc municipal des sports, à Roubaix, au profit des œuvres de la «Maison du prisonnier».

Le cyclisme a conservé toute sa vogue dans notre région et les résultats des dernières réunions sont là pour prouver combien on est resté friands de ces épreuves.

Il semble donc que les organisateurs aillent au devant d'un nouveau succès ; ils n'ont d'ailleurs pas ménagé leurs efforts, puisqu'outre deux belles équipes françaises et une fort belle équipe «italienne», ils produiront la fameuse équipe belge Dannels-Billiet, gagnante de plus de vingt américaines tant sur les vélodromes belges que parisiens. Les deux hommes se compètent d'heureuse façon et nos spécialistes devront s'employer pour leur arracher la victoire.

BOXE

LES AMATEURS A ROUBAIX

Dimanche, à 15 h., dans la salle de l'Académie des sports de Roubaix, aura lieu une intéressante réunion d'amateurs. Huit combats verront s'affronter des hommes comptant parmi les meilleurs amateurs régionaux.

JEU DE DES

WATTRELOS. — Château d'Or. — Dim. 1er, lundi 2, continuation du jeu de dés. Rebattage lundi 2, à 17 h. Le Château d'Or n'oublie jamais les bonnes œuvres 90000

— On apprend la mort de M. Raymond Lestonnat, ancien officier de la marine marchande, journaliste spécialisé dans les questions navales, qui publia des études remarquées dans le «Journal» et l'«Illustration» et récemment encore dans «Les Nouveaux Temps».

ATHLÉTISME

Les sports

En demi-finale du championnat de France interclubs au parc Jean-Dubrulle,

l'U.S.T. compte sur la seconde place, derrière le P.U.C., nettement favori

FOOTBALL-ASSOCIATION

Faisons le point

Si la «nouvelle machine» du football est actuellement en mouvement, son fonctionnement s'accompagne de nombreux ratés, car sa mise au point apparaît difficile.

La formule ne semble pas convenir à nos footballeurs et les lettres affluent vers les comités chargés de mettre sur pied les équipes régionales. C'est Mattler qui se récuse, c'est Dard qui trouve incompatible cet emploi avec sa situation civile, etc...

De son côté, Bourbotte, comme chacun le sait, est rédacteur des P.T.T. (un rédacteur qui s'occupe exclusivement de la question sportive, dépuis que le sport est devenu obligatoire pour les moins de 20 ans dans les administrations). En tant que fonctionnaire, il ne dispose plus que de 15 jours de congé, alors qu'il lui en faudrait près de 30 pour les déplacements, entraînements, sélections et autres. Il s'est entendu répondre qu'il avait à choisir : ou appartenir à l'équipe de Lille-Flandre ou ne plus jouer au football de façon officielle. Ou poster ou footballeur. Mais Bourbotte a maintenant passé la trentaine et cette seconde et exclusive carrière ne pourrait qu'être courte.

Ils sont nombreux, d'autre part, les «pros» qui, avant tout, s'intéressent à leur situation civile et auxquels les traitements alloués aux footballeurs apparaissent bien maigres en même temps que l'emploi instable. C'est leur opinion...

Et c'est sans doute ce grand nombre de défections qui a motivé l'établissement de la liste suivante dans laquelle on puisera pour compléter les formations :

Ales : Lopez; Amiens : Pinot, Grava, Sombetzski; Antibes : Pellegrino; Bully Mielcarex; Charenton : Vullion; Excelsior : Braine, Dubois, Hiltl, Poblomme, Pottier, Van Hecke; Fives : Desserriot, Waggh, Le Havre : Arcos, Decroton; Lens : Battut; Marseille : Gonsales; Montpellier : Fabre; Nancy : Lacombe; Nimes : Escoa, Reversat; Orchies : Ferrere; Perpignan : Max Conchy, Emonoz, Ervanian; Molsheim : Racing C.P. : Fleiman; Reims : Gillis, Kaustins, Padron; Rennes : Bœsinger, Charollais, Ebner, Mercier; Saint-Germain : Asema; Sète : Faczinek; Sochaux : Herreg; Stade Lorrain : Cecchini; Troyes : Fourmont, Krebs, Vastag.

Il est probable que les plus jeunes seront préférés à des hommes tels que Gonsales, Hiltl, Finot, Padron, aux beaux états de service, mais qui ne sont plus de première jeunesse.

Pour l'équipe de Lens-Artois, Georges Berry aurait annoncé comme entraîneur avec M. Buisson comme directeur sportif, tandis que dans l'équipe de Lille-Flandre, MM. Demeilliez et Pierre Brun occuperaient respectivement ces postes.

D'autre part, si la mise sur pied de la formation artésienne s'annonce difficile, en raison du grand nombre de joueurs requis aux mines, celle de Flandre a déjà été quelque peu modifiée. Deschodt cède sa place, tandis que Staho est remplacé par Tompowski.

L.

JEU DE FLÉCHETTES

ROUBAIX. — Dim., à 16 h., au Perroquet, rue Henri-Carette, 31 de 61: Daniel contre César.

— Dim. 1er août, chez Gabry, rue Meyerbeer, 46, partie: Willy contre Amand. Au pas à 10 h.

ROUBAIX. — Chez Léonard, 101, r. Voltaire, dim. 1er: Polo c. Jojo. Au pas à 11 h. 30, 21-41. Lundi 2, Albert c. Petit Henri, à 19 h., 21-41. d

JEU DE BOULES

MOUVAUX. — T